

SACD

LE MAGAZINE

Hiver • 2014



Lever de rideau sur la parité

Entretien avec Aurélie Filippetti

SOCIÉTÉ DES AUTEURS ET
COMPOSITEURS DRAMATIQUES

Sommaire | n°165



- 3** **Édito**
par Jacques Fansten
- 4-5** **La tribune**
de Pascal Rogard

DOSSIER

- 6** **LEVER DE RIDEAU SUR LA PARITÉ**
- 7** Aurélie Filippetti : « Un verrou est tombé »
- 8-9** Elles arrivent en janvier...

- 10-11** **Éducation artistique**
Jean-Claude Carrière :
« Donner l'idée qu'il y a, quelque part,
une porte qu'on peut pousser »
- 12-13** **Audiovisuel**
Gestion individuelle des œuvres audiovisuelles :
deux services compétents à la SACD
- 14-15** **Humour**
Davy Mourier : « Je suis un peu une télé-réalité »
- 16** **Scène**
Un nouveau théâtre pour Albi
- 17** **Droit d'auteur**
Se souvenir d'où l'on vient pour savoir où l'on va
- 18** **Services aux auteurs**
La mission sociale de la SACD
- 19** **International**
La SACD Belgique décerne ses Prix
- 20-21** **Agenda**
Des festivals
Des spectacles
- 22** **Soutiens Action culturelle**
Fonds SACD



Édito

C'est reculer que d'être stationnaire...

Photo : LN Photographers



JACQUES FANSTEN,
PRÉSIDENT DE LA SACD

Nous avons, au moins provisoirement, gagné le combat pour l'exception culturelle, c'est-à-dire le droit, en France comme dans les autres pays, d'avoir une politique culturelle.

Une politique culturelle, c'est, notamment, définir un cadre, des règles, des financements qui permettent aux activités culturelles de se développer. Pour les créateurs, la possibilité de produire des œuvres diverses, de les exposer et de les faire circuler dans de bonnes conditions. Pour les publics, un accès libre et aisé à ces œuvres, à un coût abordable. C'est permettre ce partage qui fonde une société. Les uns comme les autres ont besoin de la vitalité de la création.

Alors, pourquoi est-il si difficile, en France, de faire avancer des politiques culturelles ? Ce n'est pas toujours, ou pas seulement, un problème de moyens. Mais souvent parce que, dans notre secteur, qui se devrait d'être innovant et inventif, les résistances à tout changement sont puissantes ; les conservatismes ne sont pas toujours là où on les attend. Les reflexes corporatistes ou catégoriels sont vite à l'œuvre.

Des exemples parmi tant d'autres :

Une «chronologie des médias» régit la vie des films : elle organise les périodes durant lesquelles ils peuvent être diffusés sur un média et non sur un autre, pour protéger leurs possibilités de financement. Cette chronologie, trop rigide, ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui, ni aux besoins de tous les films : ainsi, pourquoi imposer à un film qui n'a pas obtenu de financement des télévisions d'attendre, comme les autres, 36 mois pour pouvoir passer sur la vidéo à la demande par abonnement ? Plusieurs rapports sur ces sujets ont été commandés. De Pierre Lescure à René Bonnell, en passant par le CSA, tous recommandent son allègement. Mais... chacune des branches du cinéma veut bien qu'on touche aux protections des autres, pas aux siennes. Faudra-t-il attendre que notre système de régulation, envié dans le monde entier et qui a longtemps sauvé le cinéma français, s'effondre pour que les uns et les autres admettent qu'il aurait fallu le faire évoluer ?

En télévision, à la suite d'un rapport du Sénat puis à celui de Laurent Vallet, qui considéraient qu'il n'était pas viable qu'un diffuseur qui a payé l'essentiel d'une œuvre ne puisse en être coproducteur, les producteurs se sont battus pour ne rien céder de leurs parts. Ils ont perdu. Mais maintenant ils sont fragilisés pour obtenir ce qui pourtant

est essentiel : que ces mêmes diffuseurs ne puissent empêcher la circulation d'une œuvre et sa diffusion chez les autres. Nous sommes à leurs côtés, mais il nous semble qu'il aurait mieux valu mener ce combat là dès le début.

Du côté du spectacle vivant, l'idée même de règles est parfois combattue par une partie de ceux qui ont en charge des institutions publiques. Comment comprendre que le théâtre public n'ait toujours quasiment pas d'obligations contraignantes pour créer et diffuser des œuvres d'expression originale française, alors que toutes les télévisions, y compris privées, en ont ? Que les institutions publiques ne soient pas obligées d'avoir une politique de commande de textes ? Qu'il soit impossible d'avoir accès à des chiffres globaux ? Il y a quelques années, un haut fonctionnaire à qui nous les réclamions, nous a répondu en baissant les yeux : « je ne peux quand même pas leur demander ça ! » Ces temps-ci, de nombreux rapports sur les différents secteurs culturels ont été remis à notre ministre. La plupart ouvrent des pistes passionnantes. Nous nous en sommes félicités publiquement. Mais, c'est bien connu, un rapport peut soit servir à enterrer un sujet, soit orienter les choix d'une politique. Les archaïsmes, les frilosités, les vues à court terme, auront-ils raison de propositions pourtant précieuses ?

« C'est reculer que d'être stationnaire », chantaient les anarchistes du siècle dernier. Les enjeux sont forts : le numérique, la multiplicité des écrans et des canaux de diffusion, les réseaux sociaux, les nouveaux comportements des plus jeunes, l'illusion de la gratuité vendue par les géants d'internet... tout nous interroge.

Il est dans notre fonction d'auteurs d'être imaginatifs et audacieux. Il nous faut aussi convaincre autour de nous que nous devons faire évoluer nos règles, nos protections et l'organisation nécessaire de nos activités pour répondre à ces enjeux. Il y va de la place de la culture et de la création dans les années à venir.

La culture, combien de divisions ?



Photo : Agence Enguerand

PAR **PASCAL ROGARD**,
DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 1945, Staline demandait à Churchill : « le Pape, combien de divisions ? ». Aujourd'hui, dans beaucoup de bureaux de la Commission européenne, mais aussi désormais à Paris, parmi ceux qui traquent la dépense budgétaire, se formule de plus en plus bruyamment la même interrogation : « La culture, combien d'emplois ? Quel chiffre d'affaires ? ».

La démarche est tout sauf innocente car le but est bien de mettre en avant le poids exorbitant des subventions publiques dans l'économie de la culture et la faible efficacité de ces investissements.

Un secteur économique dynamique

Pour calmer l'ardeur de ces adversaires des politiques culturelles et dessiner une photographie réelle et juste de la création, les études économiques se multiplient. Ces derniers mois ont vu trois études se succéder : l'étude confiée par le CNC au cabinet BIPE a notamment mis en lumière le poids de l'audiovisuel et du cinéma dans notre pays. Les activités représentées par le CNC, à savoir le cinéma, l'audiovisuel, la vidéo physique ou délinéarisée et le jeu vidéo profitent largement à l'économie nationale, avec une valeur ajoutée estimée à 29,8 Md€. C'est évidemment une somme importante, encore plus quand on la met en regard avec d'autres pays. Pour ne prendre qu'un exemple, en France, le cinéma participe deux fois plus fortement à l'économie nationale qu'au Royaume-Uni.

Une seconde étude réalisée par la plateforme France Créative s'est donnée pour ambition de dresser un panorama en France de ce qu'à Bruxelles, on dénomme les industries culturelles et créatives. Le spectre est très large car il englobe autant le spectacle vivant, la presse, le cinéma et l'audiovisuel que les arts graphiques et plastiques, le jeu vidéo, le livre, la radio et la musique. On peut bien sûr s'interroger sur le périmètre étudié, sur la nature industrielle du spectacle vivant par exemple mais, globalement, le constat est le même, celui d'un secteur dynamique.

Les chiffres et les statistiques rappellent la vigueur économique de la création et ses atouts mais ils ne feront ni une politique ni une ambition.

Enfin, un rapport conjoint de l'inspection générale des finances et de l'inspection générale des affaires culturelles vient de confirmer le poids important des retombées des activités culturelles dans l'économie nationale : ainsi, les activités culturelles, directes et indirectes, représentent 57,8 Md€ de valeur ajoutée, soit 3,2 % du PIB national. C'est presque autant que le secteur de l'agriculture et 7 fois plus que l'industrie automobile ! C'est aussi 670.000 personnes employées soit 2,5 % de l'emploi actif en 2010.

Ces discours économiques ont tous le mérite de tordre le cou aux poncifs et autres caricatures : « la culture, ça ne rapporte pas » ; « la culture, ça coûte cher »...

À ceux qui pensent que cela coûte trop cher, on serait évidemment tenté de répondre en paraphrasant Victor Hugo : essayez l'ignorance ! Mais, il faut surtout retenir qu'à rebours de toutes ces idées

fausses, la culture est à l'évidence un atout économique pour notre pays, avec des savoir-faire reconnus, des compétences indiscutables et des créateurs inventifs.

Un secteur économique pas comme les autres

Gardons-nous pourtant de nous satisfaire de ce seul discours économique. Les chiffres sont bons, soit !

Mais que valent-ils s'ils ne sont pas mis au service d'une idée pour la culture et d'une ambition pour la création.

C'est le mérite de l'étude du BIPE et de celle commandée par les ministres de l'Economie et de la Culture et de la Communication à leurs inspecteurs généraux. Cette dernière appelle même à des réformes afin d'intégrer pleinement les nouvelles plateformes numériques (Apple, Google, Amazon...) dans l'économie de la création et de son financement.

Ne nous y trompons pas, se focaliser sur les seuls chiffres pourrait participer d'un mouvement de banalisation de la culture, du cinéma, de l'audiovisuel et des autres secteurs créatifs. A trop vouloir rapprocher les chiffres d'affaires de la diversité culturelle de ceux de la chimie, de l'automobile, de la pharmacie, on s'éloigne de ce qui est au cœur de l'exception culturelle : les biens et services culturels ne sont pas des marchandises.

Les obligations d'investissement et de diffusion de la création audiovisuelle et cinématographique française et européenne,

l'obligation de dépenser sur le territoire français une part importante du budget des films français, le financement de la création via des taxes et contributions de ceux qui diffusent les œuvres : toutes ces règles, qui sont au cœur de notre modèle culturel et de l'exigence que la France s'est fixée depuis plus de 30 ans, quelles que soient les majorités politiques en place, sont contraires à la libre concurrence et au libre marché ! Elles ne sont recevables par la Commission européenne que parce qu'elles ont une justification et une spécificité culturelles. Quand la culture ne sera plus qu'une industrie, fût-elle créative et culturelle, alors, les risques seront grands qu'elle soit assimilée à une activité économique quelconque qui doit respecter l'ensemble des règles de la concurrence et du droit commun bruxellois. Un droit commun qui n'est pas connu pour ses préoccupations culturelles.

Mieux que des chiffres, une ambition politique !

Ces dernières années, aucune ambition pour la culture en Europe n'a été tracée par ceux qui étaient aux responsabilités. Nous avons même assisté à l'inverse avec une politique de gribouille qui a fait peser sur les politiques culturelles des risques et des menaces permanentes. L'année 2013 avait été riche à cet égard : volonté de la

Commission européenne et de son président José-Manuel Barroso de faire des biens et services audiovisuels une monnaie d'échange dans les négociations commerciales avec les Etats-Unis ; projet de démanteler et de remettre en cause les politiques de soutien au cinéma en interdisant aux Etats d'exiger que les dépenses de production des films aient lieu sur leurs territoires ; refus de moderniser le financement de la création en niant le droit des Etats à taxer les fournisseurs d'accès à Internet au titre de leurs activités de distribution audiovisuelles. Fort heureusement, et grâce à la mobilisation des auteurs français et européens en général et des cinéastes en particulier, ces desseins se sont dispersés dans les méandres des couloirs de la Commission européenne. Mais, à quel prix !

Deux ans ont ainsi été consacrés, en réalité perdus, à se défendre, à démontrer à nouveau la légitimité des politiques de soutien au cinéma, à rappeler à l'Europe la responsabilité qui est la sienne dans le soutien à la diversité culturelle. Deux ans à dépenser une énergie folle pour s'épargner le pire plutôt que pour poursuivre la modernisation de notre réglementation qu'impose l'économie numérique.

Les chiffres et les statistiques seront toujours utiles pour rappeler la vigueur économique de la création et les atouts mais ils ne feront

ni une politique ni une ambition. Sans la conscience de la nécessité d'agir sans tarder pour consolider et moderniser nos politiques de soutien à la création, sans la conviction que, dans ce monde qui change, la diversité culturelle est un cap à suivre, alors, point d'avenir pour donner un nouvel élan à l'exigence culturelle en Europe.

L'opportunité existe pour changer le regard des responsables européens sur la culture. Cette opportunité, ce sont les élections européennes du mois de mai prochain qui renouvelleront le Parlement européen et aboutiront à la mise en place d'une nouvelle Commission européenne.

Evidemment, les pessimistes diront que les compromis auxquels l'Europe nous a habitué prévaudront encore une fois. Triomphera alors un plus petit dénominateur commun qui ne peut garantir un changement de trajectoire et de stratégie en faveur de la culture. Mais, sans être de naïfs optimistes, essayons en ce début d'année de nous ranger dans un autre camp, celui des audacieux, des inventifs et des combatifs. Car, n'oublions jamais que nous ne sortirons victorieux que des combats que nous menons.

La culture, la création et les créateurs le valent assurément !



Lever de rideau sur la parité

En 2012, la SACD a clairement affiché les inégalités hommes-femmes dans le spectacle vivant, tant en termes de programmation que d'accès aux postes de direction dans sa plaquette *Où sont les Femmes ?*. Une réalité dont s'est saisie la ministre de la Culture Aurélie Filippetti à qui l'on doit l'arrivée de femmes à la tête de Centres Dramatiques Nationaux et de scènes nationales.

Depuis le premier rapport de Reine Prat en 2006, le constat est connu : il existe bel et bien un plafond de verre pour les femmes dans le spectacle vivant. Une réalité reconnue, incontestée et persistante puisque, depuis la publication de ce rapport (puis d'un deuxième en 2009, suivi d'une étude commandée par Laurence Equilbey en 2012), aucune avancée réelle, malgré des voix de plus en plus fortes pour dénoncer cet état de fait. Aucune, jusqu'à 2013, date à laquelle la ministre de la Culture, Aurélie Filippetti, réunit pour la première fois un Comité ministériel pour l'égalité des femmes et des hommes dans la Culture, un Observatoire est créé et une Saison Egalité lancée, sur l'initiative du Comité H/F Ile-de-France, avec 25 théâtres qui s'engagent. De manière plus volontariste encore, la ministre agit là où elle le peut directement : les nominations. Désormais, pour chaque nouvelle nomination à la tête d'un établissement public culturel, elle impose que la fameuse « short list » finale de 4 candidats présente autant d'hommes que de femmes. Un impératif simple et qui porte ses fruits, presque mécaniquement. Entre juin 2012 et décembre 2013, sur 12 nominations à la tête de Centres Dramatiques Nationaux, 5 sont femmes. Sur 7 à la tête de scènes nationales, 3 (cf. p. 7).

Pour Sophie Deschamps, fer de lance de ce combat mené par la SACD dont elle fut présidente en 2011-2012, « il y avait urgence à arrêter l'empêchement ! Un empêchement qui durait depuis des décennies. Les femmes qui sont nommées aujourd'hui le sont sur des projets, contrairement à ce que certains pourraient laisser entendre. Le véritable changement c'est qu'à compétences égales, dorénavant des femmes sont et seront nommées. Ces nominations ne sont pas systématiques et ne

représentent qu'une partie de l'ensemble des changements nécessaires à l'égalité hommes femmes. Il faudra des années avant que la parité soit réelle car le retard est colossal ». Mais « le mouvement est lancé ! Il est formidable que le gouvernement ait pris conscience du problème et accepté de réformer les mentalités, faire que les chances soient égales pour toutes et tous, malgré de fortes critiques et oppositions », constate l'actuelle co-présidente de la commission Télévision de la SACD. Et Sophie Deschamps de rendre hommage à Pascal Rogard qui a été le déclencheur de la prise de conscience politique. Le mouvement est lancé certes, mais il reste encore beaucoup de choses à faire au niveau des conseils d'administration des établissements culturels, des créations, des programmations, des jurys, de l'image de la femme dans les médias etc.

« Il faut que cette prise de conscience s'installe dans la durée, tout comme l'esprit de transparence des nominations. Ce changement dans les nominations est un acte salutaire qui donne l'exemple, mais il reste du chemin à parcourir pour faire changer une histoire que tout le monde considérait comme normale avant que la SACD ne publie la brochure « Où sont les femmes ? », avec les chiffres démontrant l'injustice flagrante qui régnait jusqu'alors. » précise Sophie Deschamps.

Engagée dans le même combat en tant que vice-présidente Théâtre en 2012, Denise Chalem a, elle aussi, suivi le dossier de très près ces trois dernières années. Elle se réjouit de l'arrivée de femmes à la tête de scènes nationales et espère que ce mouvement gagnera aussi le théâtre privé, qui peut être très réactif quand il le souhaite. Interrogée sur l'avenir, elle précise : « Sans demander qu'une femme soit jouée parce qu'elle

est une femme, je trouve qu'il serait bien que ces nouvelles directrices soient sensibles aux écritures féminines, qu'elles aient la curiosité de les lire, de les découvrir pour éventuellement monter leur pièce. Nous manquons d'occasion de découvrir les auteures. L'arrivée de ces femmes à des postes de direction est aussi le fruit d'un combat mené par de nombreuses personnes et ce serait bien qu'elles soient solidaires de ce combat en faisant de la découverte d'écritures féminines un objectif important dans leur travail. Au-delà d'une certaine polémique sur ce qui serait perçu comme de la discrimination positive, il faut que les choses prennent forme, que le monde du spectacle fasse sa place aux auteures et aux directrices et n'évolue pas moins vite que tous les autres secteurs, y compris le monde de l'entreprise ! ».

Pour sa part, Louise Doutreligne, actuelle vice-présidente Théâtre elle aussi engagée depuis plusieurs années (elle a notamment participé à la fondation du comité H/F Ile-de-France), insiste elle aussi sur le désir que ces nouvelles directrices aient « une attention particulière à la question de la parité dans le choix des textes qui seront joués, l'emploi de techniciennes, le choix des metteuses en scène, la distribution... ». Et Louise Doutreligne soulève une autre question riche pour l'avenir : « Une lutte en ouvre une autre. Le combat pour la parité – qui doit d'ailleurs continuer dans les prochaines années – m'a ouvert les yeux sur une autre question qui est celle de la diversité. Il faut en parler sinon le problème reste invisible. Nous devons aller vers une France culturelle partagée et diversifiée. »

Caroline Collard

Aurélie Filippetti : « Un verrou est tombé »



© LN Photographers

Quels sont les grands axes de votre politique concernant la parité et l'égalité hommes / femmes ?

Pour agir efficacement, il faut affiner le constat. En mars dernier, à l'occasion de la toute première réunion du Comité ministériel que j'ai créé pour travailler sur le sujet, a été mis en ligne un « observatoire de l'égalité dans la culture et la communication ». C'est une étude qui rassemble des informations sur les nominations, les rémunérations et les programmations mais aussi sur l'accès aux moyens de productions dans tous les champs de la culture. Cette étude est mise à jour et enrichie régulièrement.

J'agis selon trois directions :

- pour lutter contre les stéréotypes : l'image des femmes dans les médias, notamment audiovisuels, est un enjeu central.
- pour faire une place équitable aux créatrices, tous secteurs confondus – que ce soit au niveau de la programmation des institutions culturelles ou de celle des médias publics.

- et, enfin, pour promouvoir des femmes dans les postes à responsabilité, à la tête d'institutions culturelles comme au sein du ministère de la Culture et de la communication

Revenons sur votre politique de nomination de femmes à la tête de théâtres qui a suscité beaucoup de réactions l'été dernier. Allez-vous poursuivre dans cette voie vers plus de parité ?

La question de la place des femmes dans le spectacle vivant ne concerne pas que les nominations à la direction des institutions mais bien l'ensemble de la chaîne de création et de diffusion, de l'auteur à l'interprète. J'ai voulu que les modes de nomination soient le signe d'une nouvelle gouvernance, tant sur la méthode que sur le fond.

Dans ce cadre, la question des parcours et de leur reconnaissance, la place faite aux artistes, le renouvellement des générations et, bien sûr, l'attention à la parité, sont des questions essentielles sur lesquelles j'agis... Et le fait que les réactions aient été si vives montre, si besoin était, qu'il y a un vrai problème à résoudre : il n'est tout simplement pas normal qu'un mouvement, une attention aussi naturelle à la question de la parité suscite jusqu'à parfois de l'hostilité!

Ma politique de nomination permet aux femmes d'accéder aux postes de direction. Ce volontarisme a déjà changé le paysage. En dix-huit mois, les

femmes sont, à chaque appel à candidatures, plus nombreuses à se présenter. J'ai pu ainsi nommer (à chaque fois en plein accord avec les collectivités territoriales ou les partenaires) 11 femmes qui portent des projets exemplaires à la tête d'institutions dans le domaine du théâtre, des écritures contemporaines et de leur diffusion. Je ne crois pas pour autant à une application mécanique de quotas. Dans un jury, ce sera, d'abord et toujours, la qualité du projet et de la personne candidate qui prime, et non son genre ou son âge.

Un verrou est tombé et, je l'espère, de façon irréversible.

En audiovisuel, la question est à la fois la place réservée aux femmes mais aussi celle de leur représentation et des stéréotypes. Comment comptez-vous agir ?

Je travaille sur deux axes. Le premier concerne le service public. J'ai demandé à France Télévisions d'avoir un rôle exemplaire en la matière et de s'engager à augmenter significativement la place des expertes dans les magazines ou journaux télévisés faisant appel à la parole d'experts. Il s'agissait de passer de 18% au tiers dès cette année. Il faudra viser la parité pour l'avenir. La deuxième approche s'applique à tous, chaînes publiques comme chaînes privées ; il s'agissait d'insérer dans le projet de loi sur les droits des femmes que porte Najat Vallaud-Belkacem une disposition prévoyant que

le CSA lutte contre les stéréotypes sexistes à l'antenne. Pour l'application de cette loi le CSA aura à définir précisément son approche, nous en discutons avec lui et c'est une avancée déterminante.

→ ELLES ONT ÉTÉ NOMMÉES EN 2012-2013 :

Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique : Claire Lasne-Darcueil,
Centres Dramatiques Nationaux : (Bordeaux : Catherine Marnas, Aubervilliers : Marie José Malis, Besançon : Cécile Pauthe, Nice : Irina Brook, Béthune : Cécile Backès), **Centre Culturel de Rencontre de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon :** Catherine Dan, **Théâtre Ouvert :** Caroline Marcihac, **Scènes Nationales :** (Guyane : Odile Pedro Léal, Chambéry – Savoie : Marie Pia Bureau, La Roche-sur-Yon : Florence Faivre).

→ QUELQUES CHIFFRES CLÉS

- 12% de Centres Dramatiques Nationaux sont dirigés ou co-dirigés par une femme
- 26% des Centres Chorégraphiques Nationaux sont dirigés ou co-dirigés par une femme
- 3% des concerts ou spectacles sont dirigés par une femme
- 15% des solistes instrumentaux programmés sont des femmes
- 20% des textes joués sont écrits par une femme
- 25% des spectacles sont mis en scène par une femme

Chiffres extraits de "l'Observatoire de l'égalité hommes-femmes, ministère de la Culture et la Communication (au 31/12/2012) et de "l'étude OSLF saison 2013-2014"

Elles arrivent en janvier...

Entre juin 2012 et décembre 2013, le ministère de la Culture a procédé à la nomination de 8 femmes à la tête de CDN ou de scènes nationales. Nous avons demandé à celles qui entrent en fonction en ce début d'année ce qu'elles pensaient de l'arrivée de femmes à la tête de ces institutions. Et, parce qu'elles ont chacune été choisies sur un projet, les grandes lignes de celui-ci.



CÉCILE BACKÈS,
La Comédie de Béthune,
CDN Nord Pas-de-Calais

Je serai très attentive à la question des créatrices. Pourquoi ? Parce que je suis une metteuse en scène femme et donc, de ce fait, concernée au premier chef par la place faite aux auteurs et aux metteuses en scène ? Non. Mais parce que je sais, depuis longtemps, quel combat est à mener chaque jour pour imposer son travail, ses désirs, son imaginaire. À la fois parce que je suis une femme et parce que je travaille sur des projets qui ne répondent pas aux schémas dominants : je ne mets pas en scène des pièces classiques, je ne m'appuie pas sur des acteurs connus.... Je mène des projets « singuliers », « originaux », « pas faciles ». À présent que je vais diriger un Centre Dramatique National, je rapproche cette question de celle du partage de l'outil : ouvrir les programmations et les productions à des imaginaires pluriels, à la singularité, à la différence, c'est une question d'équilibre et presque une question de bon sens. Mais comment mettre ces

intentions en œuvre ? Je n'ai pas de certitude, j'observe, je tâtonne. Mais je voudrais travailler sur une programmation la plus équilibrée possible, entre artistes des deux sexes.

En matière de programmation, puisque j'y fais allusion, j'observe que les hommes font parvenir leurs projets plus facilement, ils sont plus audacieux, ils ont plus l'habitude. Donc, mécaniquement, si on programme en opérant des choix uniquement sur les propositions qu'on reçoit, il y aura dans la saison plus de projets menés par des hommes. Depuis l'annonce de ma nomination, j'ai reçu environ 1 projet sur 4 mené par une ou des artistes femmes. Il faut donc préserver absolument un espace pour chercher, repérer, rencontrer des artistes, des équipes et des projets, en France et ailleurs. Et faire découvrir l'imaginaire des plus jeunes créatrices, à côté de la voix des auteures d'aujourd'hui ou de l'œuvre de nos grandes auteures, Marie N'Diaye ou Marguerite Duras.

Découvrir, c'est bien cela. Le sens de mon projet, de mon travail, et ce que je vais continuer d'explorer à la direction de la Comédie de Béthune, se résume dans ces quelques mots : découvrir et inciter à la découverte.

Son projet :

Promouvoir l'écriture dramatique contemporaine et ses relations avec d'autres disciplines. Former un groupe de lecteurs de textes (avec un collectif d'artistes) et imaginer des formules d'accompagnement pour de jeunes auteurs. Être attentive aux « écritures de plateau » et aux démarches participatives. S'ouvrir à la pluralité. Passer commande à des auteurs de textes, entre autres pour « le théâtre adolescent ».
 Le collectif d'artistes : Mariette Navarro (auteure), Julien Fisera, Arnaud Anekaert, (metteurs en scène), Maxime le Gall, Noémie Rosenblatt (comédiens).

théorie et d'actes conséquents qui donne à ces lieux la vitalité d'une renaissance et fasse de nous des gens à la hauteur de leur désir. Des gens à l'origine des énoncés et des dispositifs qui les concernent. En ce sens, je voudrais dire que les femmes ne viennent pas « prendre la place » mais qu'elles viennent l'interroger et la redéployer. Ma candidature avait cette motivation et cette émotion. Déjà, ma direction sera partagée, avec Frédéric Sacard, ex-directeur du Théâtre La Vignette de Montpellier, qui m'accompagne.



© Marc Vanappéghem

MARIE-JOSÉ MALIS,
Théâtre de la Commune,
Aubervilliers

J'ai toujours pensé que cette marche vers l'égalité devait s'accompagner d'un désir cohérent, plus profond, de changement : changement des modes de direction, affirmation que nous voulons, à présent, contribuer à une nouvelle séquence historique et repenser les lieux publics de théâtre. Ces lieux, nous les avons reçus comme un héritage délié de sa source, et maintenant, de nouveau, il nous faut faire le travail de

Son projet :

Penser le théâtre comme un espace public et un « lieu » permettant qu'on y organise un foyer, un « en commun ».
Travailler sur « les écritures du réel » (à partir de situations réelles vécues par la population, et avec elle). Proposer un temps fort sur les écritures européennes et internationales. Investir des écritures nouvelles comme les web séries ou pièces pour adolescents.
 Les artistes associés : Alain Badiou, Laurent Chetouane, Lazare, Catherine Umbdenstock, Françoise Lepoix.



CATHERINE MARNAS, Théâtre National de Bordeaux en Aquitaine

J'ai eu la chance de faire partie des toutes premières nommées de cette grande série ; les choses se sont faites de manière pacifiée et à l'unanimité, ce qui a permis une certaine sérénité. Une sorte d'état de grâce ! Quand je vois les polémiques et les critiques tout à fait injustes qui ont vu le jour ensuite au sujet des nominations de femmes, je trouve cela vraiment scandaleux. C'est un très mauvais procès qui est fait à la parité. Je reste quand même très surprise du niveau de misogynie déclenché par cette polémique. Cela fait longtemps que tout le monde connaît la situation. Depuis le rapport de Reine Prat, nous savions tous à quel point la place dévolue aux femmes était mineure. Les choses n'en ont pas pour autant changé les années qui ont suivi, rien ne bougeait. Cela avait même tendance à régresser dans les centres chorégraphiques où certaines femmes ont été remplacées par des hommes. Nous étions jusqu'à présent dans une situation tout simplement ridicule. Vouloir rééquilibrer les choses n'a rien de scandaleux. Ces nominations sont d'autant plus importantes qu'au-delà de la question de la parité, elles permettent d'amener des visages et des regards nouveaux. Le paysage théâtral s'enrichit

d'esthétiques différentes et se renouvelle au lieu de fonctionner simplement sur la substitution des uns par les autres. Au vu des perspectives financières qui sont plutôt à la baisse, il va être également important d'inventer d'autres manières de fonctionner et de nouvelles façons de travailler ensemble. L'arrivée de nouveaux visages favorise aussi cela.

Son projet :

Promouvoir le travail en « tribu » avec des artistes impliqués dans la vie du lieu. Multiplier les niveaux de rencontres, les occasions d'échanges entre les acteurs et les différents publics, les amateurs, les enseignants. Privilégier les créations « maison » avec une durée de vie plus longue (pour toucher le plus de publics possibles, y compris ceux qui ne viennent pas spontanément).



FLORENCE FAIVRE, Le Grand R, la Roche-sur-Yon

Je suis très mal à l'aise avec cette idée qu'il existe des nominations féminines ; on nomme des directeurs, un point c'est tout. Des hommes, des femmes. Les femmes ne constituent pas une minorité ! Il y a des gens qui ont dirigé des maisons, qui ont fait leurs preuves et proposent un projet ; ensuite le jury - qui est plutôt divers, ce qui est très bien - choisit un projet qui lui semble le plus adapté par rapport au territoire, aux missions à mener et aux attentes qui sont vastes. Ce qui est dangereux, c'est

d'entendre certains collègues hommes qui commencent à dire qu'ils ne veulent plus postuler car ils pensent que c'est une femme qui sera choisie. Nous n'avons pas été choisies parce que nous sommes des femmes mais parce qu'on méritait autant qu'un autre d'avoir le poste à ce moment-là. Le fait de conscientiser les déséquilibres observés jusqu'à présent est évidemment politiquement très important tout comme le fait d'être vigilant sur des short-list équilibrées. Mais une fois que la short-list est là, que le meilleur projet gagne ! De plus nous sommes à un moment de basculement générationnel. On voit bien qu'un certain nombre de femmes qui ont entre 55 et 60 ans aujourd'hui figurent parmi les cadres de certaines maisons, les ont fait vivre sans pour autant obtenir les postes de direction qu'elles étaient pourtant tout à fait en capacité d'occuper. Et cela est en train de basculer. Nous ne sommes pas choisies pour un rééquilibrage paritaire. Dire cela est encore une façon de réduire la problématique, de refaire un bond en arrière.

Son projet :

Jouer la carte de la pluridisciplinarité. Proposer la diversité des écritures d'aujourd'hui, des grandes signatures ainsi que des talents émergents. Poursuivre le projet de la Maison de la littérature (avec des écrivains en résidence). Réaffirmer la présence artistique en amenant des artistes associés : Joris Mathieu (qui travaillera notamment sur la question de l'adaptation littéraire au plateau), Mickael Lemaire (danseur) et la compagnie Quartz (danse).



CAROLINE MARCILHAC, Théâtre Ouvert, Paris

La nomination d'un nombre plus important de femmes à la tête d'établissements publics du spectacle est le résultat d'une volonté politique qui affirme la nécessité d'une parité au sein des short-lists. Cette politique porte ses fruits car elle montre que, contrairement à une idée généralement admise, les femmes ne « préfèrent pas » seconder des directeurs et sont capables de s'engager dans la définition d'un projet d'entreprise. Et que ce projet peut, à l'issue des procédures de désignations classiques (jurys, entretiens...), convaincre et être choisi. Cette politique est aussi très importante car elle est porteuse d'une évolution profonde de la société, mettant en cause des représentations très ancrées sur l'assignation des individus en fonction de leur sexe.

Son projet :

Conserver une ligne artistique et éditoriale singulière (s'appuyant sur le comité de lecture interne à Théâtre Ouvert). Chercher et découvrir de nouvelles écritures, dans toute leur diversité (diversité des esthétiques, des points de vue, écritures dramatiques mais aussi provenant d'autres champs artistiques comme la littérature...), avec pour point de mire une double dimension d'exigence et d'ouverture. Enrichir le vivier des artistes de la scène associés au projet de Théâtre Ouvert (metteurs en scène, mais aussi acteurs, chorégraphes, musiciens...)

« Donner l'idée qu'il y a, quelque part, une porte qu'on peut pousser »

Rencontre avec Jean-Claude Carrière, parrain de choix de la 3^{ème} édition d' « Un artiste à l'école » portée par l'association *La Culture avec la copie privée*.



©OLN Photographers

Quelles sont les raisons pour lesquelles vous avez accepté de devenir le parrain d'« Un artiste à l'école » en 2014 ?

Les occasions de faire intervenir les artistes dans le milieu scolaire sont rares ; et je trouve cela dommage. Je dirige depuis 25 ans *Le printemps des comédiens*, un festival de théâtre à Montpellier, et, à plusieurs reprises, nous avons tenté de créer des liens avec le monde de l'enseignement – l'Université notamment. Cela n'a jamais marché. Il existe dans le corps professoral une attitude

qui consiste à dire « c'est à nous d'enseigner ce qu'est le théâtre », alors qu'il ne le pratique pas. Nous ne voulons pas enlever quoi que ce soit aux enseignants, mais simplement proposer d'amener des acteurs, auteurs, metteurs en scène à la rencontre d'élèves que le théâtre ou le cinéma intéressent. Les rares fois où cela est possible c'est lorsqu'il y a une conjonction d'enseignements, lorsque le sujet « entre » dans un programme. Par exemple pour *La controverse de Valladolid* – qui est régulièrement

au programme du Bac depuis 20 ans – j'interviens plusieurs fois par an dans différents établissements scolaires, pour des niveaux de classe différents. Là, les professeurs admettent mon intervention, et ce d'autant plus qu'étant historien de formation, ancien élève de Normale Sup, j'ai des références suffisantes, une sorte de légitimité ! Ils sont alors très contents. C'est l'un des rares exemples où j'ai trouvé un point de réunion entre littérature, spectacle, expression et histoire. Mais il est regrettable que cela ne puisse pas se faire plus souvent. En Allemagne et dans les pays scandinaves par exemple, il y a beaucoup plus de communication. C'est d'autant plus dommage que nous qui avons un bon cinéma, de nombreux festivals de théâtre et, globalement, une vie culturelle riche, nous ne puissions pas plus souvent faire entrer la culture vivante à l'école. Dans une ville comme Montpellier – que je connais bien – qui accueille tant de chanteurs, d'acteurs, de metteurs en scène etc., il serait si facile de les amener face à des étudiants ne serait-ce que deux heures ; cela pourrait leur ouvrir des portes qui, sinon, ont toutes les chances de rester fermées.

Lorsque je présidais la Fémis, je veillais à faire venir chaque semaine une personnalité pour rencontrer les étudiants : des cinéastes bien sûr – Martin Scor-

sesse ou Jean-Luc Godard sont venus – mais pas seulement ; cela pouvait être des peintres, des astrophysiciens, des gens de théâtre, des musiciens comme Xenakis par exemple. Ce genre de communication, d'échanges manque beaucoup.

Que dire aux jeunes élèves d'aujourd'hui ? Quel message leur transmettre ?

Je pense qu'il faut avant tout répondre à leurs questions. Je suis quelqu'un qui a eu la chance de naître dans le premier siècle qui a inventé le nouveau langage depuis l'origine. Il y a 120 ans, on ne pouvait parler que de théâtre et de littérature. Maintenant il en existe beaucoup d'autres. J'aurais envie de dire à ces jeunes que tous ces nouveaux langages, j'ai dû les apprendre, pour ensuite les pratiquer. Toute nouvelle technique demande un langage. Aucune technique ne se suffit à elle-même. En partant de là, on peut s'interroger sur ce qu'est un langage cinématographique, télévisuel, théâtral. Et c'est passionnant. Parfois, juste en deux heures, on fait émerger des choses auxquelles on n'avait pas pensé.

J'ai eu la chance que l'École Normale de Saint-Cloud ait été l'une des premières à s'ouvrir à l'audiovisuel lorsque j'y étudiais. On venait nous montrer des films, des techniques, on nous en parlait.

Avant cela, en tant que Délégué à la propagande pour le Ciné-club universitaire (un titre bien ronflant pour dire que je distribuais des prospectus boulevard Saint-Michel !) et membre de la Cinémathèque, j'ai eu la chance de ne jamais séparer mes études de l'univers du spectacle. Très tôt, à l'âge de 18 ans, j'étais abonné au théâtre Marigny. J'avais ce goût sans que cela ne m'empêche de faire du latin ou du grec !

Il n'est évidemment pas question que tous les élèves aient envie de devenir auteur ou artiste. Mais si ce jour-là un ou deux s'éveille(nt), cela peut tout à coup leur donner l'idée qu'il y a quelque part, des petites portes qu'il(s) peut(vent) pousser.

Il s'agit donc de semer quelques petites graines ?

Exactement. 80% vont oublier, 15% vont plus ou moins écouter, 4 vont être intéressés et un va être très intéressé. Je pourrais aussi leur dire qu'il ne peut pas y avoir de société sans auteur. On n'imagine pas une société qui ne s'exprimerait pas. C'est arrivé dans l'histoire : sous les 13 ans de Napoléon 1er, il n'y a pas un auteur, pas un texte que nous ayons gardé. Chateaubriand était le seul à écrire mais il le faisait en cachette. C'était la paralysie totale de l'expression. Le résultat est que nous avons du Premier Empire une image totalement fautive. C'est celle que Napoléon a voulu donner de lui-même. Personne ne vous dira dans un livre d'histoire qu'il a perdu plus de batailles que celles qu'il a gagnées et qu'il a laissé une France appauvrie et diminuée. On pourrait aussi citer la période stalinienne et d'autres encore.

Il faut que l'auteur puisse naître

spontanément. Pour être auteur il faut trois choses : une disposition, un goût, une attirance (pour ne pas parler de don), il faut ensuite du travail et, enfin, une opportunité, une chance. S'il est dans une société où il ne peut pas s'exprimer, les deux premières qualités ne lui servent à rien. A ce propos j'aime citer une phrase formidable que m'avait dite Andrzej Wajda, à propos de la censure à l'époque communiste : « *Pre-mièremment ne pense pas. Si tu penses, ne parle pas. Si tu parles, n'écris pas. Si tu écris, ne publie pas. Si tu publies, ne signe pas. Si tu signes, ne sois pas surpris.* » L'idéal de l'absence d'auteurs c'est la destruction de la pensée et de l'imagination. La liberté de créer est indispensable et c'est à cela que les sociétés d'auteurs comme la SACD doivent servir avant tout. À maintenir l'existence de l'auteur et lui donner la possibilité, quelle que soit son origine, son milieu, de venir à l'expression et faire en sorte que cette expression soit libre.

Avec la mondialisation et la possibilité de diffuser ses créations via Internet, la nouvelle génération que vous allez rencontrer ne peut-elle pas se targuer d'un « tous auteurs » ?

Il y aurait beaucoup de choses à dire là-dessus ; mais ce n'est peut-être pas à des gens de ma génération de le faire. Tous auteurs, nous l'avons toujours tous été. Nous avons simplement aujourd'hui des instruments qui nous permettent d'écrire plus facilement qu'avant ; mais si commode que soit l'ordinateur, il y a quelque chose de fondamental qui lui manque, c'est le brouillon.

D'ailleurs dans ordinateur il y a ordre ! La page dans laquelle on note tout à coup l'idée, un petit bout de dialogue, où l'on barre, l'on rature, l'on fait une flèche... Ce gribouillis lui manque... Et, dans l'écriture, s'il y a une part de création c'est bien là qu'elle est. L'ordinateur est à un autre stade de l'écriture.

Depuis Platon, l'illusion consiste à dire que la technique peut se passer de la pensée. Ce n'est évidemment pas vrai.

Quant à la diffusion des œuvres, je vais répondre par une petite anecdote. Je suis bibliophile ; lors d'une rencontre avec l'un de mes amis, lui aussi bibliophile et brésilien, ce dernier me montre une édition des *Misérables* en portugais, imprimée à Rio en 1862, soit la même année qu'à Paris. Ce qui veut dire que chaque fois qu'Hugo écrivait un chapitre, son éditeur en faisait faire des copies qu'il envoyait partout à travers le monde afin que le roman soit traduit au fur et à mesure. C'est paru à Rio deux mois après Paris, c'est-à-dire plus vite qu'aujourd'hui ! Bien sûr c'était Hugo et le roman le plus célèbre du siècle mais cela pour dire qu'il y a toujours eu la possibilité de diffuser son œuvre bien au-delà des frontières.

À l'époque de vos Khâgne et Hypokhâgne au lycée Lakanal (Sceaux), aviez-vous déjà envie de devenir auteur ?

Je pensais surtout à devenir dessinateur en fait. C'est d'ailleurs en tant que dessinateur que j'ai gagné mon premier argent. Mais j'étais déjà très attiré par le cinéma. J'ai écrit et publié mon premier roman quand j'étais à l'Ecole Normale, à Saint-Cloud.

Et puis Jacques Tati m'a choisi pour être son scribe sur *Mon oncle* et *Les vacances de monsieur Hulot*. J'étais encore étudiant à l'école...

Comment était perçu l'auteur à l'époque ?

Avec un certain prestige quand même. Quand Robert Laffont m'a reçu pour la première fois – j'avais 23 ou 24 ans – et m'a dit qu'il allait publier mon premier livre, les bras m'en sont tombés. J'ai eu l'impression de voir une porte s'ouvrir devant moi sur un monde immense. Le sentiment de pénétrer dans le monde de l'expression. Quelques années plus tard ce fut pareil avec le cinéma.

Propos recueillis par Caroline Collard

Lancée en 2012, sur une idée de la SACD, l'opération « Un artiste à l'école » est une initiative de l'association La culture avec la copie privée, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, pour sensibiliser les jeunes aux métiers artistiques liés aux enjeux de la copie privée.

Les principaux objectifs de l'opération :

- Favoriser la transmission des savoirs en luttant contre l'intimidation sociale
- Faire de la pédagogie sur la démarche et les métiers artistiques
- Enrichir le lien entre les élèves et les établissements scolaires
- Nourrir un projet artistique et pédagogique autour de l'artiste

Gestion individuelle des œuvres audiovisuelles : deux services compétents à la SACD

À l'occasion de la négociation de son contrat avec un producteur puis pour le suivi de l'exploitation de son œuvre, un auteur audiovisuel peut être assisté par le service des contrats de la direction de l'audiovisuel puis par le service d'analyse et de reddition des comptes. Explications et détails par Isabelle Meunier et Manuel Alvarez de la direction de l'audiovisuel.

La SACD est une société de gestion collective des droits. Qu'entend-on par gestion individuelle des droits des œuvres audiovisuelles ?

C'est quelque chose de très différent des droits de télédiffusion par exemple, qui eux, sont gérés collectivement et de manière « automatique » par la SACD. La gestion individuelle couvre les remontées de recettes, droits versés directement par le producteur aux auteurs, de la signature du contrat au suivi des comptes pendant toute la durée d'exploitation de l'œuvre. Ces droits et remontées de recettes sont prévus dans le contrat initial signé entre le producteur et l'auteur. C'est là que sont fixés les pourcentages, les assiettes de ce que le producteur va reverser à l'auteur. Dans le cadre de son activité de gestion individuelle, la direction de l'Audiovisuel de la SACD propose deux services

dédiés : la négociation des contrats de production audiovisuelle et l'analyse et la reddition des comptes. Ces deux services mobilisent 12 personnes au quotidien.

Quels sont les auteurs qui peuvent accéder à ces services ?

Le service dédié à la signature de nouveaux contrats s'adresse à tous les jeunes auteurs sans agents, sous réserve de quelques limites (cf encadré), par exemple, à l'occasion de la production d'un premier court-métrage. En revanche, pour la renégociation de contrat, tous les auteurs peuvent s'adresser à nous, sans aucune limite. L'auteur peut être vivant bien entendu mais, dans ce domaine, nous avons aussi souvent à faire à des successions pour la renégociation des droits sur des films de patrimoine. A noter également que tous les

auteurs peuvent demander à la SACD d'être accompagnés en ce qui concerne la captation audiovisuelle de spectacle vivant, là encore sans aucune limite. Ce service est assuré par Valérie Charlet. Un auteur aux prises avec des environnements juridiques complexes, mouvants ou novateurs peut également s'adresser à nous. Le service intervient par exemple, à titre exploratoire, aux côtés des auteurs transmédia et ouvre son périmètre de négociations aux jeux vidéo qui ont mobilisé des auteurs.

À ce propos, le service va éditer très prochainement un modèle de contrat pour la bible transmédia qui va accompagner la sortie d'un bulletin de déclaration dédié. Cette coordination entre gestion individuelle et gestion collective assure aux auteurs et aux producteurs un cadre juridique et financier cohérent. C'est l'un des avantages majeurs de disposer de tels services individuels au sein d'une société de gestion collective. Les auteurs d'humour à la télévision et à la radio travaillent eux aussi dans des conditions contractuelles parfois complexes, avec des régimes de type prestation de services. Là encore, le service peut les conseiller, les aider et les

accompagner afin d'assimiler les principes généraux du droit d'auteur français.

À quel moment la SACD intervient-elle et quel type de services peut-elle proposer concrètement ?

Nous intervenons dès lors que l'auteur est entré dans une phase de négociation ferme avec un producteur. S'il n'en est pas encore là mais qu'il souhaite obtenir des informations et des conseils généraux sur les contrats, un auteur peut s'adresser au Pôle Auteurs-Utilisateurs de la SACD. Mais dans le premier cas de figure, celle où un auteur négocie déjà avec un producteur ou a déjà un producteur, nous proposons différents niveaux de services :

→ **La négociation d'un nouveau contrat**

La phase de négociation du contrat entre l'auteur et le producteur intervient très souvent tardivement et dans l'urgence, ce qui est rarement favorable à la création de relations contractuelles équilibrées. De plus, pour les auteurs non-initiés, les contrats peuvent présenter des pièges ou des clauses défavorables, compliqués à identifier (par exemple, la cession des droits pour la durée

QUI PEUT CO-SIGNER UN CONTRAT AVEC LA SACD ?

- **Dans le domaine du cinéma, les auteurs**
 - de films dont le budget ne dépasse pas 5 millions d'euros
 - de remakes
 - de films d'animation
 - de courts métrages
- **Dans le domaine de la télévision, les auteurs**
 - d'unitaires de fictions TV, jusqu'à 2 œuvres diffusées
 - de séries de fictions TV, jusqu'à 3 œuvres diffusées
 - de formats courts TV, jusqu'à 1 saison diffusée
 - d'unitaires, séries et formats courts d'animation

de protection légale). Dans ce contexte, le service peut apporter un conseil et un accompagnement à l'auteur au moment de cette étape délicate.

Si l'auteur le demande, nos juristes peuvent également intervenir plus directement dans la négociation avec le producteur. Le contrat pourra alors être co-signé par la SACD, avec comme conséquence la gestion des comptes d'exploitation.

Pour toute demande concernant la négociation de nouveaux contrats, les auteurs ont à leur disposition une adresse mail dédiée : contratsaudiovisuels@sacd.fr

→ Le suivi des comptes d'exploitation

Si l'auteur a souhaité que la SACD co-signe son contrat, le service Analyse et Reddition des Comptes assurera alors, pour le compte de l'auteur, la gestion des comptes d'exploitation auprès du producteur pendant toute la durée du contrat.

Pour un auteur, le suivi des remontées de recettes dûes par son producteur peut s'avérer complexe et chronophage. Il est souvent obligé de relancer le producteur qui néglige son obligation légale et contractuelle de reddition des comptes et de paiement des rémunérations contractuellement dues.

Lorsque les comptes sont rendus, il est difficile pour l'auteur de s'y retrouver et de vérifier précisément le bon respect des clauses de son contrat.

Lorsqu'un auteur a choisi de co-signer son contrat avec la SACD, le service Analyse et Reddition des Comptes se charge de procéder aux relances, de vérifier les comptes et les exploitations, et de facturer les droits. Il intervient, pour le compte des auteurs, auprès des services « comptes d'exploitation » des producteurs. Les comptes sont ainsi rendus plus rapidement et vérifiés scrupuleusement pendant toute la durée de validité du contrat. Le service cherche - sur nos bases et sur des bases extérieures - toutes les exploitations de l'œuvre tant en France qu'à l'étranger, ce que l'auteur aurait beaucoup de mal à faire sur plusieurs œuvres. Autre élément important auquel l'auteur ne peut accéder : l'analyse des frais. Un auteur peut repérer une exploitation de son œuvre à l'étranger mais il n'aura aucune idée des frais qui auront été engagés par son producteur ou par son mandataire étranger pour pouvoir exploiter son œuvre. Il n'a pas ces informations et n'a pas connaissance de tous les aspects techniques. Lors de l'analyse des comptes nous avons, nous, la possibilité d'analyser dans le détail les frais techniques et de les accepter ou de les refuser totalement ou partiellement. Et ceci, à terme, pour optimiser les droits que l'on facture : si on accepte beaucoup de frais il y a moins de droits, si il y a moins de frais, il y a plus de droits. Le montant des frais a une incidence directe sur les droits que l'on va refacturer et verser aux auteurs.

→ La renégociation de contrat

La renégociation intervient lorsqu'un contrat initial arrive à échéance. Ce service est aujourd'hui apprécié des producteurs dans la mesure où l'intervention de la SACD simplifie largement la renégociation des droits avec les auteurs d'un film ou leurs ayant-droits. Le service des contrats entame un travail d'instruction sur ces droits ; vérifie, avec le service des comptes, que tous les comptes ont bien été rendus par le producteur ; qu'il n'a pas continué à exploiter l'œuvre sans droits. Le service des contrats procède aussi aux éventuelles régularisations au profit des successions et propose des accords avec des taux assez normés. Notre rôle est vraiment de négocier au mieux pour les deux parties (producteur et ayant-droits), avec une position d'intermédiaire. L'objectif est d'arriver à ce que les deux parties s'entendent et que les œuvres puissent être exploitées dans l'intérêt de tous.

Nous intervenons maintenant aussi sur la renégociation pour les séries télé (par exemple les séries des années 90 comme *Maguy*, *Marc et Sophie*, *Navarro*, etc).

→ La formation

Le service des contrats propose différentes formations sur le droit d'auteur et les contrats dans des écoles comme la Femis, le CEA, La Poudrière etc. pour les « jeunes jeunes auteurs ». Ou en festivals, avec des rencontres souvent baptisées « Zoom sur mon premier contrat ».

QUELQUES CHIFFRES

■ En 2012, la SACD :

- a co-signé (et donc suivi les comptes de) 408 contrats dont 45 nouveaux contrats. Et est intervenue en conseil et accompagnement sur 67 contrats nouveaux ;
- avait 5 542 contrats en gestion (suivi des comptes) concernant 3 352 œuvres différentes.

■ **Sur les 4 dernières années,** la SACD a régularisé pour 700 000 euros de droits (récupérés en plus de ce qu'avaient annoncé les producteurs) sur l'ensemble des contrats gérés.

■ **Le service des contrats a facturé 2 millions d'euros de droits en 2013** (dont 1,9 millions d'euros reversés aux auteurs). 80 % de ces droits concernent des contrats co-signés et 75 à 80 % des contrats cinéma.

ILS ONT FAIT APPEL À LA SACD POUR LA RENÉGOCIATION DES DROITS

■ **Des successions et des auteurs :** Jean Cocteau, Jacques Becker, Julien Duvivier, Abel Gance, Marcel Lherbier, Henri Jeanson, Robert Bresson, René Clément, Marguerite Duras, Georges Bernanos.

■ **Des grands catalogues :** Gaumont, Pathé, Studio Canal, TF1, la Cinémathèque Française, SNC M6, Zodiak Média, AB, MK2, Alphanim.

LES RETENUES SUR LES DROITS FACTURÉS

Lorsque la SACD co-signe un contrat portant sur une œuvre nouvelle, elle effectue une retenue de 10 % sur les droits perçus. Cette retenue est de 5,5 % lorsqu'il s'agit d'une renégociation du contrat. Les taux de retenues sont les mêmes en suivi des comptes.

Propos recueillis par
Caroline Collard

Davy Mourier :

« Je suis un peu une télé-réalité »

Après les sketches sur le net, les séries et émissions sur le câble et les BD, Davy Mourier s'essaye cet hiver au seul en scène avec *Petite dépression entre amis* à La Nouvelle Seine à Paris. Un spectacle impudique, parfois trash mais touchant, en forme de séance mouvementée chez le psy, qui a bénéficié du Fonds SACD Humour. Rencontre avec un hyperactif en paix avec l'enfant qu'il est resté.



©Vincent Anceaume

Le one-man-show est l'un des rares exercices auxquels vous ne vous étiez pas encore frotté. S'agissait-il pour vous d'une suite logique dans votre parcours ?

Non. Mais dans ma vie, à chaque fois que quelque chose a fonctionné, cela s'est fait sans que je m'y attende.

À 6 ans, je voulais être auteur de bandes dessinées. Puis à 13-14 ans, j'ai découvert Les Nuls et Les Inconnus et je me suis dit qu'en fait, je serai comique. Ces deux envies se télescopaient. Finalement, j'ai été graphiste pendant 10 ans. Aucun éditeur ne voulait de mes BD. Internet est arrivé et, avec mon association

Une case en moins, nous avons commencé à faire des sketches de 2 minutes en RealMedia, à télécharger en Zip. Ben oui, il n'y avait pas encore YouTube... (rires) Nous avons été repérés par Game One, puis Canal+, et, quand des potes à moi ont lancé la chaîne Nolife, nous y avons créé la série *NerdZ*, avec Monsieur Poulpe et Didier Richard sur un concept super simple : une caméra dans la télé et des gars qui jouent aux jeux vidéo à longueur de journée. C'est devenu un truc générationnel. Les DVD se sont bien vendus. *NerdZ* m'a ouvert beaucoup de portes et notamment celles d'éditeurs de BD. Le spectacle s'est monté en 1 mois.

Si vite ?

Mes amis [les humoristes] Dedo et Yacine me disaient tout le temps : « quand tu nous racontes ta vie c'est toujours drôle, fais-le sur scène ». Le Théâtre de dix heures avait une salle libre le mois suivant. En un week-end j'ai tout écrit et j'ai passé 3 semaines à peaufiner. J'écris des sketches en deux heures, c'est ma force. Et puis ce ne sont que des histoires de ma vie que je raconte tout le temps, donc je suis plus à l'aise ; je m'adresse au public comme à des potes. Une soirée entre amis en quelque sorte.

Êtes-vous comme cela, totalement impudique, dans la vie ?

Oui. Une fois sur mon blog, j'ai dessiné mon jardin secret : un jardin piétiné avec des traces de pas partout. Pour moi, c'est se créer des problèmes que d'être pudique. Beaucoup de gens se compliquent la vie parce qu'ils n'osent pas dire des trucs. Alors qu'il suffirait de dire d'emblée par exemple « Je n'ai pas d'argent ». Je sais que c'est facile à dire et pas à faire. J'ai mes problèmes... Dans le couple, notamment, j'ai du mal. L'amour est fait de concessions, dit-on. Or je vis très mal les concessions. Désormais, quand ça ne va pas, je le dis, quitte à ce que cela engendre des situations compliquées. C'est peut-être pour ça que je n'ai pas d'enfants et que je crée autant pour laisser une trace, je suppose. En même temps, je ne me sens tellement pas prêt...

Dans le spectacle vous revendiquez ce côté Peter Pan...

Oui mais un Peter Pan en moins méchant parce que à part chez Disney, c'est une ordure. Moi, je ne force pas les gens à rester des enfants. Je veux juste qu'ils se rappellent qu'ils en ont été un. Je ne comprends pas les types en cravate qui ne rient plus aux

blagues pipi-caca. A quel moment dans ta vie, tu décides que ça ne te fait plus rire ? Que c'est seulement pour les enfants ? Je n'ai jamais ressenti ça. Ma vie c'est la BD, le jeu vidéo. Je suis resté un gosse. Je peux discuter sans problème avec un gamin de 12 ans. Je joue encore aux Lego. Et je ne veux pas perdre ça. C'est ce qui fait que, comme auteur, je suis différent. L'enfance est la source de notre imaginaire, tous les psys le disent.

Votre écriture est forcément assez visuelle. Comment vous êtes-vous adapté à l'écriture d'un spectacle ?

Je viens de la BD, tout est storyboardé dans ma tête. Mes sketches sont pensés planche par planche. Le spectacle a été facile à construire. Je pars de ma naissance et j'arrive à peu près là où j'en suis aujourd'hui. J'avais quand même une envie : aller plus loin que ce que les gens ont l'habitude de voir. Je peux me le permettre car, dans la construction du spectacle, tout est progressif. Je commence doucement. Les gens apprennent à me connaître.

Avec le sketch chez le médecin, j'introduis un peu de folie. Et après seulement, je peux m'autoriser à être vulgaire. Ce spectacle fonctionne comme un tout. Et c'est pour cela d'ailleurs que je refuse qu'on ne reprenne que les moments les plus trash, qu'on les isole. Ce n'est pas vraiment un one-man-show. C'est davantage une pièce de théâtre tout seul, un seul en scène.

Vous reprenez votre spectacle en janvier le vendredi. Pour quelqu'un habitué à produire vite et beaucoup pour Internet, est-ce difficile de revenir encore et encore sur un seul et même texte ?

C'est vrai que je n'aime pas trop refaire les choses. J'aime l'idée qu'une fois que mes vidéos sont postées en ligne ou que mes BD sont publiées, on n'y touche plus et on passe à autre chose. Raconter ma vie dans le spectacle, c'est une manière d'éviter la lassitude. J'avais déjà fait de la scène à la fin des années 90 : du café-théâtre à Lyon. Je n'osais pas vraiment faire les sketches qui me plaisaient. Ceux qui fonctionnaient auprès du public n'étaient pas mes préférés. J'ai voulu écouter les salles et j'ai fini par m'ennuyer.

Est-ce facile de faire venir les gens qui vous sont fidèles dans une salle ?

Il y a un noyau qui me suivrait partout et qui connaît ma vie par cœur. A force de me livrer dans les vidéos, je suis un peu une télé-réalité. Si tu veux tout savoir de ma vie, tu peux. Sur YouTube, j'ai même fait une vidéo qui s'appelle *Mes Mercredis* où je me filme en sortant de chez le psy. Je pleure. Quand tu ne triches pas, les gens sont gentils avec toi. Alexandre Astier dit qu'on ne peut faire rire que si on est vrai. Tout le monde ne partage pas cette vision, il y a des consommateurs de l'humour qui ne veulent pas qu'on les fasse réfléchir parce que la vie est déjà assez moche comme

ça. Ils veulent juste rire et je les comprends. Mais ce n'est pas ce dont j'ai envie. La vie, ce sont des nuances. L'humour aussi. En télé, il y a beaucoup de gens qui trichent, qui se la jouent, qui se disent qu'après tout, c'est mérité ce qui leur arrive. Ce n'est jamais vraiment mérité. C'est le public qui décide.

C'est pour cela qu'on ne vous retrouve pas à la télé, alors que vous faites partie de cette génération d'auteurs du web très courtisée par les chaînes ?

En télévision, on te fait venir parce que tu as du succès sur internet et on t'explique ce que tu dois faire. Tu as beau te défendre en disant que ce n'est pas ça qui marche sur le web, on te répond qu'ici on fait de la télé. Sur scène, au moins, personne ne me dit ce que je dois faire. Ceci dit, je prépare une série pour Téva, avec Constance [l'humoriste]. On écrit tous les deux. Il s'agit de programmes courts de 2 minutes mais qui ne se résument pas à des blagues ; il y a de la dépression, des gars qui se suicident. Je ne sais pas trop à quelle heure ils les diffuseront... (rires) Pour moi c'est très important d'avoir la liberté d'écrire un sketch qui se termine mal. Ou qui ne soit pas drôle.

Le succès de ma BD *La Petite Mort*, qui s'est vendue à 16 000 exemplaires, m'a aidé à réaliser que je pouvais m'en sortir tout seul. J'ai mis dix ans à me faire un public et maintenant on m'écoute : il faut que je profite.

Et il ne faut pas que je déçoive les gens, ni ne me déçoive moi-même.

Propos recueillis par Guillaume Regourd

REPÈRES

1976

Naissance à Annonay (Ardèche)

2000

Co-créateur de l'association Une Case en moins

2007-2011

Co-crée, réalise et joue dans la série NerdZ (Nolife)

2009

Première BD, Il était une fois une fille que j'ai rencontré deux fois / Maman, Papa, une maladie et moi aux éditions Adalie

2011-2013

Co-créateur de l'émission à sketches Le Golden Show (Nolife, Ankama)

2013

Publication de sa BD La Petite Mort chez Delcourt

janvier-mars

2014

Reprise à La Nouvelle Seine (le vendredi à 20h15) de son spectacle Petite dépression entre amis (Fonds SACD Humour 2013)

Un nouveau théâtre pour Albi

Le Grand Théâtre, nouveau vaisseau amiral de la Scène nationale d'Albi, ouvrira ses portes au public le 28 février. Avec sa salle de 900 places, il permettra à la création de s'exprimer sous toutes ses formes dans le chef-lieu du Tarn.



Depuis la terrasse du Grand Théâtre d'Albi, la vue est imprenable sur la cité épiscopale, classée au patrimoine mondial de l'Unesco en 2010. Il fut envisagé un temps que le lieu de spectacle flambant neuf de la Scène nationale soit construit hors les murs. C'est bien en plein centre-ville, pôle des Cordeliers, que se dresse le bâtiment ultra-moderne cerclé d'une maille, signature de l'architecte Dominique Perrault. Une manière d'affirmer la place centrale de la création pour le chef-lieu du Tarn, qui doit composer avec l'influence du voisin toulousain sur toute la région. « *Toulouse est très loin d'Albi mais Albi n'est qu'à trois quarts d'heure de Toulouse* », résume en une formule Pascal Paris, le directeur de la Scène nationale. Face à l'offre riche, variée mais segmentée de Toulouse, la structure albigeoise s'est toujours attachée à défendre sa pluridisciplinarité, socle du « *contrat de curiosité/confiance* » qui lie les scènes nationales à leur public. Avec comme handicap, jusque-là, des infrastructures pas à la hauteur des ambitions et

plus vraiment en phase avec les mutations observées dans le spectacle vivant. Le Théâtre des Lices était jusqu'ici la plus grande salle à la disposition de la Scène nationale.

Mais avec ses 450 places et son plateau de 8 mètres d'ouverture, le théâtre à l'italienne montrait ses limites. Pour Pascal Paris : « *Il est charmant et petit, tout le monde s'accorde à le dire. Mais il nous fallait un outil du XXI^e siècle pour les spectacles du XXI^e siècle.* »

DES SPECTACLES AUX DIMENSIONS PLUS GÉNÉREUSES

La salle principale du Grand Théâtre pourra accueillir 900 spectateurs. Une deuxième salle comportera elle 200 sièges. Les loges et salles de répétition permettront de recevoir les artistes dans de meilleures conditions. Les résidences relèveront moins du casse-tête organisationnel. Les 30 mètres par 20 de la scène de la Grande Salle (et les 25 mètres

par 20 de la deuxième salle), autoriseront surtout la Scène nationale à accueillir des spectacles aux dimensions plus généreuses. « *Nous étions privés, faute d'outil, des deux tiers des spectacles que j'aurais voulu accueillir jusqu'ici, analyse Pascal Paris. Le projet artistique que je défends accorde une large place à ce que j'appelle les « arts croisés », « arts hybrides », qui mêlent théâtre, danse, musique, cirque... Nous avons désormais moins d'interdits.* » Ce Grand Théâtre permettra techniquement de proposer de la vidéo et autres installations numériques aux spectacles, passage obligé aujourd'hui, mais la Scène nationale s'est aussi réservée suffisamment de « tuyaux vides » pour se laisser la latitude de répondre quand il le faudra aux « *exigences du spectacle de demain* ».

Les dix-huit spectacles programmés d'ici juin reflètent ces nouvelles possibilités offertes à la Scène nationale : *Les Nuits* d'Angelin Preljocaj, la Philharmonie de St-Petersbourg, *The Roots* de Kader Attou, *Tosca* de Puccini par Opéra Nomade, *Quincaillerie Lamoureux* par la Compagnie Max et Maurice, *Mort d'un commis voyageur* d'Arthur Miller mis en scène par Claudia Stavisky... Le spectacle d'ouverture, qui sera joué quatre fois à guichet fermé, a été confié au metteur en scène Sébastien Bournac, de la compagnie toulousaine Tabula Rasa. Le choix n'est pas anodin : sous sa direction, ce sont près d'une trentaine d'artistes ayant déjà travaillé avec la Scène nationale qui se produiront sur scène. Un changement dans la continuité, selon Pascal Paris : « *Ouvrir avec des artistes dont on partage le projet et qui résident en région est essentiel pour rappeler que le territoire n'est pas qu'un lieu de passage.* »

G.R.

Informations : www.sn-albi.fr

Droit d'auteur : se souvenir d'où l'on vient pour savoir où l'on va

En ces temps de contestation voire de remise en cause du droit d'auteur, il est utile de revenir sur son histoire et ses fondements à travers deux ouvrages incontournables de Jacques Boncompain.

Pour mieux comprendre les enjeux de demain en matière de droits d'auteur, un retour sur le long parcours qui a permis son avènement s'avère instructif ; notamment pour remettre à jour les arguments et méthodes qui ont permis aux auteurs de ces différentes époques de conquérir puis de préserver leurs droits et leur indépendance. Après un ouvrage déjà consacré à la question (*Révolution des auteurs (1773-1815)*), l'historien/juriste Jacques Boncompain (cf encadré) s'est remis au travail et propose aujourd'hui deux nouveaux livres* (avec le soutien de la SACD, la Sacem et le cabinet d'avocats Gilles Vercken) : *De Scribe à Hugo. La condition de l'auteur (1815-1870)* et *De Dumas à Marcel Pagnol. Les auteurs aux temps modernes (1871-1996)*.

Pour lui, il s'agit bien là d'un sujet d'actualité : « *Le droit d'auteur est un droit naturel qui manque de naturel. Comme les polders de Hollande, c'est un territoire conquis sur l'océan de l'ignorance et qui nécessite une pédagogie constante sous peine d'être enseveli en peu de temps.* »

Dans son premier ouvrage, Jacques Boncompain montrait comment Beaumarchais légitima les revendications pécuniaires des auteurs jusque-là réduits au mécénat : « *Beaumarchais, émule de Voltaire, chausse ses bottes et fait accepter au législateur que, désormais, l'auteur puisse se tenir sur ses deux jambes : le droit moral et le droit pécuniaire. Cela n'alla pas sans mal car les usagers, déjà, masqués en philanthropes, clamaient que la culture, tel l'air qu'on respire, appartenait à tout le monde et que donner un monopole d'exploitation à l'auteur était antisocial. Chanson que l'on entend aujourd'hui à tous les carrefours.* » explique-t-il.

Dans les deux nouveaux opus qui viennent de paraître, il décrit la lutte pour conquérir et affirmer les droits d'auteur puis pour les préserver, pris dans la tourmente des deux conflits mondiaux et confrontés à l'apparition de nouveaux moyens de communication.

Préfacés par Jean-Claude Carrière (ancien président de la Commission Théâtre de la

SACD), Laurent Petitgirard (président de la Sacem) et Jean-Claude Bologne (président de la SGDL), ces deux nouveaux livres constituent une référence incontournable pour tous ceux qui s'intéressent à cette question d'une actualité toujours vive

*Aux Editions Honoré Champion



site Internet
site mobile
application Android
application iPhone
YouTube
Dailymotion
page Facebook
compte Twitter @SACDParis

**Avec la SACD,
restez connecté !**

Toutes les infos sur : www.sacd.fr



L'AUTEUR EN BREF

Juriste de formation, Jacques Boncompain a voué sa vie à la défense des créateurs. « *Les droits de l'auteur sont identiques aux droits de la personne : recevoir une rétribution proportionnée aux fruits de son travail, respect des propos tenus, de leur paternité... Aussi s'en prendre à l'auteur, c'est s'en prendre à la liberté de tout citoyen. (...) La propriété littéraire, comme le proclamait Victor Hugo, est donc d'intérêt général. Elle est un droit de l'homme. Mieux, elle récapitule tous ses droits. Qui l'attaque, sous prétexte qu'il serait un droit catégoriel, s'attaque lui-même et fait du tort à son prochain.* » plaide-t-il. Longtemps directeur des Services de l'étranger et de l'Action culturelle de la SACD, Rapporteur général du Conseil des auteurs dramatiques et littéraires de la Cisac, il poursuit une activité de conseil et d'historien de la condition des auteurs, suite à quarante ans de pratique et de recherches qui lui ont valu plusieurs hautes distinctions académiques.

La mission sociale de la SACD

Pour faire face aux demandes de soutien de plus en plus nombreuses, la SACD et la Fondation Paul Milliet ont lancé un appel aux dons en décembre dernier. Dans un contexte économique préoccupant, l'action sociale de la SACD s'avère plus que jamais nécessaire et utile. Le point avec Christiane Spièro, administratrice et membre de la commission d'action sociale*.

Quelles formes peuvent prendre les aides dispensées par l'action sociale de la SACD ?

L'action sociale dispose d'un fonds spécifique alimenté par les droits d'auteur liés à l'exploitation d'œuvres tombées dans le domaine public. Certains l'ignorent, mais ces perceptions sur le domaine public sont un véritable outil d'entraide sociale. Ce fonds sert à aider des auteurs en difficulté. Chaque demande est examinée par la commission d'action sociale composée par trois administrateurs délégués. La commission se réunit au moins une fois par mois, ce qui permet une réelle réactivité. La première démarche pour l'auteur consiste à contacter l'assistante sociale de la SACD. Elle le reçoit, le conseille, l'aide à monter son dossier de demande et peut éventuellement l'orienter vers les aides légales auxquelles il n'aurait pas fait appel. Par ailleurs, en cas de décès d'un auteur sociétaire, la SACD prévoit une participation aux frais d'obsèques ainsi qu'une allocation aux enfants du défunt (soumise à des conditions de ressources) afin de les soutenir dans leurs études jusqu'au 25^{ème} anniversaire. Aujourd'hui la SACD accompagne 24 jeunes gens et jeunes filles. Un complément de retraite sous forme de libéralité peut être versé aux auteurs à partir de 62 ans en fonction du

nombre de points acquis au RACD, grâce aux droits ayant été répartis par la SACD au cours de leur carrière. Un auteur peut également s'adresser à nous s'il rencontre des difficultés liées à l'âge ou la maladie. Dans ce cas, c'est la Fondation Paul Milliet qui intervient. Reconnue d'utilité publique, créée il y a plus de 80 ans grâce au legs de l'auteur dramatique et librettiste Paul Milliet, la Fondation apporte son aide aux auteurs malades ou âgés et confrontés à des situations matérielles difficiles. Les ressources de la Fondation reposent essentiellement sur les droits que lui ont légués plusieurs auteurs décédés (Paul Milliet, Jeanne Bruno, Maurice Bellecour, Henri Goublier, Henri et Marcienne Jeanson) ainsi que sur les dons reçus grâce à la générosité des auteurs. Les donateurs peuvent d'ailleurs déduire 66 % du montant versé de leur impôt sur le revenu.

Il peut être intéressant de savoir également que La Fondation Paul Milliet a passé une convention avec la Maison de retraite des artistes située à Nogent-sur-Marne où lui est réservé un accès prioritaire pour les auteurs qui pourraient le souhaiter. Enfin il faut signaler que la Mutuelle des auteurs, la MACD peut elle aussi verser une aide à un auteur en difficulté.

À quel moment un auteur peut-il faire appel à l'action sociale de la SACD ?

Un auteur peut s'adresser à nous lorsqu'il est confronté à une situation matérielle difficile. Cela peut lui arriver au cours de sa vie active : nous faisons tous des métiers en dents de scie où l'on peut très bien gagner sa vie pendant un moment puis de moins en moins voire plus rien du tout. La difficulté provient souvent du fait que certains viennent nous voir trop tard : ils ne peuvent faire face aux factures, emprunts, impôts... Dans ce cas-là mieux vaut ne pas attendre pour nous solliciter, il nous est plus facile de trouver des solutions. Mais cela peut arriver également lorsque l'auteur a l'âge de la retraite. La génération d'auteurs actuelle est plus au fait des cotisations à verser et des améliorations importantes sont intervenues ces dernières années notamment concernant le RACD puisque les cotisations sont précomptées maintenant sur l'ensemble des droits (qu'ils soient répartis par la SACD ou directement par le producteur). Mais la situation n'est pas la même pour les générations passées. Ainsi avons-nous souvent à faire à des auteurs âgés ayant eu parfois une très belle carrière mais ayant peu, très mal ou pas du tout cotisé. Ils se retrouvent dans des situations dramatiques alors que leur nom figure parfois dans les dictionnaires

du cinéma ou du théâtre ! Notre conseil aux auteurs est donc de bien cotiser durant les périodes où ils gagnent le mieux leur vie ; et dans la classe la plus élevée !

Étant donné la situation économique actuelle, vous devez faire face à des demandes plus nombreuses...

Oui et c'est bien pour cela que le conseil d'administration a décidé d'augmenté la dotation du fonds d'action sociale et que la Fondation Milliet a lancé un appel aux dons. Il peut s'agir d'auteurs âgés et démunis comme je le disais mais aussi d'auteurs ayant un « passage à vide » professionnel, dans une situation familiale délicate ou d'autres encore pour lesquels gagner sa vie a toujours été difficile. Quoiqu'il en soit, l'important est de ne pas avoir honte de s'adresser à nous. Il est important de dire que nous respectons une stricte confidentialité sur tous les dossiers que nous examinons. Et, étant nous-même auteurs, nous savons tous que ce genre de difficultés peut arriver. L'action sociale de la SACD est là pour venir en aide aux auteurs qui en ont besoin, dans l'esprit de solidarité qui a présidé à sa création.

*Aux côtés de Michel Favart et de Joëlle Goron

Contact : Sabah Elmostefa
Assistante sociale
T : 01 40 23 44 43
aidesociale@sacd.fr

INTERNATIONAL

La SACD Belgique décerne ses Prix

Les lauréats des Prix SACD, Scam et deAuteurs 2013 couronnés par leurs pairs.

Les sociétés d'auteur ont décerné au total 7 prix à des auteurs de l'audiovisuel, de la radio, du spectacle vivant et de littérature. La SACD Belgique a remis son Prix Audiovisuel à la réalisatrice Marion Hänsel et son Prix Spectacle vivant à la chorégraphe Olga de Soto. En l'absence de la lauréate Marion Hänsel, Luc Jabon, président de la SACD Belgique, était chargé de lire un texte de sa part : « *Je vois ce prix comme un encouragement à réaliser des films d'auteur, ce qui est de plus en plus difficile.* » Quant au Prix Spectacle vivant, il a été remis à Olga de Soto par Fré Werbrouck ; un Prix récompensant « *une démarche artistique engagée et singulière. Débords, Réflexion sur la Table Verte est un authentique documentaire chorégraphique, basé sur un long travail de recherche autour de la mémoire d'une œuvre et des traces qu'elle laisse.* » La chorégraphe a espéré « *poursuivre sa démarche contre vents et marées.* »

Marion Hänsel

Auteure-réalisatrice, productrice et comédienne belge, elle s'est produite dans divers théâtres d'avant-garde bruxellois avant d'entamer une carrière de réalisatrice de courts et de longs métrages. Autodidacte et volontaire, Marion Hänsel fait partie de cette génération de réalisateurs qui ont permis d'universaliser le cinéma belge en abordant des sujets touchant l'inconscient de tous les peuples.

Elle a créé sa société Man's Films en 1977 pour produire son premier court-métrage. En 1982 elle réalise son premier long métrage, *Le lit*, d'après un roman de Dominique Rollin, couronné meilleur film belge par le Prix Cavens. Deux ans plus tard son film *Dust*, (tiré du roman du Sud-Africain J.M. Coetzee) obtient le Lion

d'argent à Venise, devenant le premier film belge couronné à ce Festival et remporte un succès international.

En 1987, elle réalise *Les Noces barbares*, une adaptation de l'ouvrage de Yann Queffelec. La même année, Marion Hänsel est élue « Femme belge de l'année » et devient Présidente de la Commission de Sélection des Films de la Communauté française de Belgique, une fonction qu'elle quitte rapidement pour y revenir entre 1996 et 1997 et en 2002. Ensuite viennent *Il Maestro* en 1989, *Sur la terre comme au ciel* en 1991, *Between the Devil and the Deep Blue Sea* en 1995 (sélectionné en compétition officielle au Festival de Cannes), *The Quarry* en 1998, Grand prix des Amériques à Montréal, ou encore *Nuages : lettres à mon fils* en 2001. En 2006, elle réalise un film tourné dans les déserts de Djibouti *Si le vent soulève les sables*. Son dernier film *Noir Océan* se passe sur un navire de la Marine française dans le Pacifique.

Olga de Soto

Chorégraphe et danseuse espagnole établie à Bruxelles, Olga a suivi une formation en danse et en solfège au Conservatoire national de musique et à l'École supérieure d'art dramatique et de danse de Valence, sa ville natale, et dans différentes écoles à Madrid. Elle a ensuite poursuivi sa formation au CNDC d'Angers, alors dirigé par Michel Reilhac. Elle a travaillé avec Michèle Anne De Mey dans les spectacles *Trois danses hongroises* de Brahms, *Sinfonia Eroica* et *Châteaux en Espagne*, avec Claudio Bernando, Pierre Droulers et Felix Ruckert, dans *Hautnah !* En 1992, alors qu'elle est encore interprète dans la compagnie de Michèle Anne De Mey, elle commence son travail de recherche et d'écriture choré-



© Gauthier Delblonde

graphiques, avec la création du solo *Patios*, dans le cadre du Festival de Briggittines à Bruxelles. Cette courte pièce sera suivie d'autres créations en solo, duo ou trio. En 1995 elle fonde la Compagnie Abaroa. Elle a collaboré durant cinq ans avec Jérôme Bel, participant en tant qu'assistante et performer à la réalisation du spectacle *The Show must go on*, créé pour l'Ensemble de la Schauspielhaus de Hambourg en 2000, et pour son propre ensemble en 2001. Elle a également travaillé en tant qu'interprète avec Boris Charmatz pour la reprise du spectacle *Conforts fleuve*.

Les lauréats Scam et deAuteurs

- Prix Scam de littérature : Karel Logíst
- Prix Scam texte et images : Benoît Féroumont
- Prix Scam radio : Grégor Beek
- Prix Scam audiovisuel : Jasna Krajinovic
- Prix deAuteurs : Fikri El Azzouzi

Action culturelle

FESTIVALS



FESTIVAL INTERNATIONAL DU COURT-MÉTRAGE DE CLERMONT-FERRAND

Soutien fidèle du court-métrage, la SACD décernera à Clermont le prix SACD de la meilleure première œuvre de fiction d'expression française et le prix SACD du meilleur film d'animation francophone lors de la cérémonie de clôture. Le 6 février, un juriste SACD animera un atelier « Zoom sur mon premier contrat », pour aider les auteurs dans leurs démarches.

Du 31 janvier au 8 février.
Renseignements : www.clermont-filmfest.com



LONGUEUR D'ONDES À BREST

Comme à son habitude, le festival de la radio et de l'écoute consacre une journée à la fiction. Le vendredi 14 février, une séance jeune public est prévue dans la matinée, en direct du petit théâtre du Quartz. En soirée, la SACD s'associe avec France Culture pour une carte blanche à Jacques Gamblin au grand théâtre du Quartz, à partir de 21h.

Du 11 au 16 février.
Renseignements : www.longueur-ondes.fr



FESTIVAL DES CRÉATIONS TÉLÉVISUELLES DE LUCHON

Depuis maintenant 16 ans, le festival de Luchon célèbre la fiction télé française et espagnole sous toutes ses formes : unitaires, séries, mini-séries, programmes courts, webfictions... La manifestation se veut ouverte aux professionnels comme au grand public, avec de nombreuses avant-premières, rencontres-débats, tables rondes, masterclasses, séances coup de cœur ou hommages...

Du 12 au 16 février.
Renseignements : www.festivaldeluchon.tv



CARTOON MOVIE À LYON

Initié par l'Association européenne du film d'animation CARTOON, Cartoon Movie réunit chaque année près de 700 professionnels de l'animation pour favoriser la production et la distribution de films destinés principalement aux salles. Plus qu'un festival ou un marché, Cartoon Movie se veut un forum professionnel international articulé autour de sessions de pitches..

Du 5 au 7 mars.
Renseignements : www.cartoon-media.eu/MOVIE



FESTIVAL D'UN JOUR

Le Festival d'un jour est un festival entièrement dédié au cinéma d'animation qui accueille chaque année près de 12 000 spectateurs dans plus de 12 salles des départements de la Drôme et de l'Ardèche. Il fête cette année son 20e anniversaire et, à cette occasion, de nombreux clins d'œil seront adressés aux œuvres projetées depuis 1994.

Du 17 au 22 mars.
Renseignements : www.lequipee.com/fr/festival_un_jour



FESTIVAL INTERNATIONAL DES SCÉNARISTES À VALENCE

Créé en 1997, cette manifestation est un rendez-vous incontournable pour les scénaristes de courts et longs-métrages de cinéma, de téléfilms et de séries. Forum destiné à l'échange entre professionnels, il propose de nombreuses avant-premières, masterclasses et débats ainsi que des ateliers et marathons d'écriture.

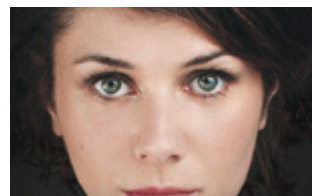
Du 2 au 6 avril.
Renseignements : www.scenarioaulongcourt.com



MYFRENCHFILMFESTIVAL

Donner à voir pendant un mois dans le monde entier des films français, c'est le défi de MyFrenchFilmFestival. Ce festival en ligne propose en location 10 longs-métrages et 10 courts-métrages, dans 13 langues, en association avec des plateformes de VOD de tous pays. Le jury qui départagera la compétition est présidé par Jean-Pierre Jeunet cette année.

Du 17 janvier au 17 février.
Renseignements : www.myfrenchfilmfestival.com/fr



FRENCH FILM FESTIVAL À RICHMOND

Depuis plus de vingt ans, le cinéma français s'offre une fois l'an son plus important festival américain à l'université de Richmond en Virginie. Une vingtaine de films français sont présentés au public local, en première nationale et en version sous-titrée, en présence des réalisateurs et/ou comédiens.

Du 27 au 30 mars.
Renseignements : <http://frenchfilmfestival.us/>

SPECTACLES



FESTIVAL INTERNATIONAL DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS

La SACD est partenaire du 27e FIPA de Biarritz, où sont représentés tous les genres de la création audiovisuelle : fiction, série et documentaire en tête. Le vendredi 24 janvier à 10h, le débat Scam-SACD aura pour thème « Création et internet : quel financement ? ».

Y participera notamment Catherine Cuenca, administratrice SACD déléguée à la création interactive. Aurélie Filippetti, la ministre de la Culture et de la Communication, conclura le débat. Dans l'après-midi, la SACD proposera une séance de pitches. Des auteurs confirmés, primés dans des festivals en 2012-2013 viendront présenter un projet en cinq minutes. La SACD sera enfin représentée dans le jury des pitches du FIPA Industry, le marché du festival qui se déroule du 22 au 24 janvier, et dans celui du Prix Michel Mitrani qui récompense tous les ans la singularité d'un style et l'esprit de résistance d'une première, deuxième ou troisième œuvre d'expression française.

Du 22 au 27 janvier
Renseignements :
www.fipa.tv



LA VÉRITABLE HISTOIRE DE LA QUÊTE DU GRAAL

Sur la base connue de la geste arthurienne, l'auteur Mathieu du Vernoy et le metteur en scène Pierre Beffeyte se sont amusés, comme l'explique ce dernier, à dépeindre ce qu'il se passerait « si quelque malicieux grain de sable, voire quelques graviers, voire quelques bonnes poignées de gravier venaient perturber cette parfaite mécanique ». Un spectacle soutenu par le Fonds SACD Théâtre 2013.

Au SEL-Sèvres
Espace loisirs le 02 février.



MOTS BRUTS

Dans le cadre du spectacle Les Dits du Fou, Alexandros Markéas interroge la folie, son expression, la souffrance et l'enfermement qu'elle occasionne. L'artiste propose une installation visuelle et sonore à partir de textes d'internes collectés par Michel Thévoz, dans une mise en scène de Paul-Alexandre Dubois. Ce spectacle a bénéficié du Fonds de création lyrique de la SACD.

À la Péniche Opéra à Paris,
les 14, 15, 16 et 17 mars 2014



LES PIGEONS D'ARGILE

De l'affaire Patty Hearst, riche héritière américaine qui prit fait et cause pour le groupe terroriste qui l'enleva en 1975, le romancier Tanguy Viel tire un opéra contemporain sur la radicalité de l'action subversive, en collaboration avec le compositeur Philippe Hurel. Ce spectacle a reçu le soutien du Fonds de création lyrique de la SACD.

Au Théâtre du Capitole
à Toulouse, du 15 au 22 avril.

Crédit photo : Prod DB / © Bioskop Film



MUTIN !

En avril 1917, à Vimy, dans le Pas-de-Calais, 5000 soldats périrent. Enfant, Luc Tartar jouait sur les lieux-même de ce drame. Dans Mutin ! il revisite cette terre meurtrie, questionnant les notions de patrie et de sacrifice. Gil Bourasseau se saisit de son texte, mettant en scène 4 comédiens et une fil-de-fériste. Un spectacle soutenu par le Fonds SACD Théâtre 2013.

À Culture Commune – Scène nationale à Loos-en-Gohelle,
les 6 et 7 février puis tournée



STEVE FIVE (KING DIFFERENT)

Cet « opéra multimédia », Roland Auzet en a imaginé le sujet, conçu la musique et réalisé la mise en scène, en coopération avec Fabrice Melquiot. Son titre réunit deux grandes figures de l'Histoire, Steve Jobs, roi de l'informatique, et Henri V, roi d'Angleterre, qui faillit ceindre la couronne de France. Ce spectacle a bénéficié du Fonds de création lyrique de la SACD.

Au Théâtre de la Renaissance
d'Oullins, les 14, 15, 17 et 18 mars

Action culturelle

Calendrier des prochains fonds SACD

→ FONDS MUSIQUE DE SCÈNE

En 2007, la SACD a initié un fonds d'aide à l'écriture de musiques destinées à accompagner une pièce de théâtre, une chorégraphie, un spectacle de cirque ou d'arts de la rue. Ce dispositif tend à pallier la difficulté que rencontrent les structures productrices à passer commande à un compositeur pour la composition d'une musique originale accompagnant les spectacles de ces différentes disciplines. En effet, l'utilisation de musiques préexistantes se généralise, au détriment de la création. Les enveloppes réservées à l'écriture musicale sont de moins en moins importantes, ce qui oblige les compositeurs à travailler dans des conditions difficiles. Le Fonds SACD Musique de Scène est une aide à l'écriture. L'aide accordée par projet sera d'un montant maximum de 5 000 €, versés à la structure productrice sur présentation d'un contrat de commande et d'un justificatif de paiement au(x) compositeur(s).

Nouveau ! Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD :
<http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

Date limite de dépôt des dossiers : 28 février 2014.

→ FONDS SACD THÉÂTRE

Ce Fonds d'aide à la production a été créé en 2005 par le Conseil d'Administration de la SACD pour soutenir des projets issus du théâtre privé et du théâtre public :

- 11 créations théâtrales contemporaines
- reprises d'œuvres théâtrales contemporaines

Le Fonds SACD encourage la production d'œuvres audacieuses qui reflètent la diversité des écritures contemporaines, afin qu'elles soient jouées sur scène et qu'elles rencontrent ainsi un large public.

Nouveau ! Déposez votre dossier en ligne sur le portail des soutiens de la SACD et de l'association Beaumarchais-SACD :
<http://soutiens.beaumarchais.sacd.fr>

Date limite de dépôt des dossiers : du 15 février au 15 avril 2014.

→→→ Pour consulter les résultats du Fonds Fictions 2.0 (résultats de la commission du 19 novembre 2013), du Fonds Humour (résultats de la commission du 2 décembre 2013) et du Fonds de Création Lyrique (résultats de la commission du 13 décembre 2013), rendez-vous sur www.sacd.fr à la **rubrique Soutiens**.

Magazine des auteurs
N°165 • Hiver 2013

Directeur de la publication :
Pascal Rogard

Rédactrice en chef :
Catherine Vincent

Coordination éditoriale :
Caroline Collard

Conception graphique :
Vincent Gauriat

Impression : SPEI

En couverture : Le Goff & Gabarra

SACD

11 bis, rue Ballu 75442 - Paris cedex 09
 magazinedesauteurs@sacd.fr
 Tél : 01 40 23 44 55

Conseil d'administration
2013-2014

Président
Jacques Fansten (télévision)

Premier vice-président
Yves Nilly (radio)

Vice-présidents

Sophie Deschamps
et Caroline Huppert (télévision)
Laurent Heynemann (cinéma)
Louise Doutreligne (théâtre)
Louis Dunoyer de Segonzac (musique)

Administrateurs délégués

Catherine Cuenca (création interactive)
Philippe Goudard (arts du cirque)
Daniel Larrieu (danse)
Didier Long (mise en scène)
Frédéric Michelet (arts de la rue)
Pascal Mirleau (animation)
Yves Nilly (radio)
Georges-Olivier Tzanos (animation)

Administrateurs

Bernard Cavanna, Luc Dionne,
Jean-Paul Farré, Michel Favart,
Joëlle Goron, Victor Haïm,
Luc Jabon, Arthur Joffé,
Jeanne Labrune, Claire Lemaréchal,
Marie-Anne Le Pezennec, Jean
Marboeuf, Franck Philippon,
Dominique Probst, Jacques Rampal,
François Rollin, Christiane Spièro.



des
fonds

Photographie par Warren & Nick

CHAMPAGNE
PERRIER-JOUËT

PERRIER-JOUËT, MAISON FONDÉE EN 1811

Depuis sa fondation, la Maison Perrier-Jouët crée des champagnes floraux d'une rare finesse, marqués par le Chardonnay.
L'anémone japonaise du flacon Belle Époque a été dessinée en 1902 par l'artiste et maître verrier Émile Gallé.

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

